

Dossier spécial

## Mobilité et capacité d'action en situation de déplacement prolongé

Dans un dossier spécial publié dans le numéro 68 de la Revue Migrations Forcées (RMF), des chercheurs du projet de recherche Figurations transnationales du déplacement (Transnational Figurations of Displacement - TRAFIG <https://trafig.eu/>) examinent le rôle de la mobilité et de la capacité d'action des personnes dans des situations de déplacement prolongé. À travers plusieurs études de cas provenant de différents pays, ils explorent comment la mobilité des personnes déplacées et leurs réseaux trans-locaux peuvent fournir aux réfugiés des ressources importantes dans leur recherche de solutions durables.

Les cinq articles de ce dossier sont disponibles en ligne aux formats PDF et HTML en français, anglais et arabe. Le numéro complet de RMF dans lequel figure ce dossier est également disponible gratuitement en version imprimée en anglais. Inscrivez-vous sur : [www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail](http://www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail) pour recevoir les notifications électroniques de RMF concernant la mise en ligne des nouveaux numéros et les thèmes à venir.

Pour plus de détails, et pour lire les articles en ligne, veuillez consulter le site : [www.fmreview.org/fr/externalisation](http://www.fmreview.org/fr/externalisation). La version PDF indépendante de ce dossier spécial est disponible en ligne pour être lue et/ou imprimée à l'adresse : [www.fmreview.org/fr/externalisation/mobilite-capacite-daction.pdf](http://www.fmreview.org/fr/externalisation/mobilite-capacite-daction.pdf).

### Comprendre la dynamique des déplacements prolongés

Albert Kraler, Benjamin Etzold et Nuno Ferreira

### Dynamiques de mobilité en situation de déplacement prolongé : Érythréens et Congolais en mouvement

Carolien Jacobs et Markus Rudolf

### Réseaux familiaux et désirs de mobilité des réfugiés syriens

Sarah A Tobin, Fawwaz Momani, Tamara Adel Al Yakoub, Are Knudsen et Rola Fares Saleem AlMassad

### 'Mobilité restreinte' : une caractéristique de déplacement prolongé en Grèce et en Italie

Panos Hatziprokopiou, Evangelia Papatzani, Ferruccio Pastore et Emanuela Roman

### Programmes d'admission humanitaire : comment les réseaux permettent-ils la mobilité dans les contextes de déplacement prolongé

Benjamin Etzold et Simone Christ



## Comprendre la dynamique des déplacements prolongés

Albert Kraler, Benjamin Etzold et Nuno Ferreira

**La mobilité des personnes déplacées et leurs réseaux trans-locaux peuvent constituer d'importantes ressources dans leur recherche de solutions durables.**

Il y a près de 20 ans, le HCR a été le premier à employer l'expression « situations de réfugiés prolongées » pour attirer l'attention sur le sort des réfugiés en exil prolongé et promouvoir des solutions durables. Toutefois, la recherche de solutions pour les personnes en situation de déplacement plus prolongée est au cœur du régime international de protection des réfugiés depuis ses origines, qui datent du début des années 1920. Qui plus est, dans plusieurs crises majeures de déplacement, les options de mobilité ont été une composante cruciale expliquant la réussite des stratégies de résolution de ces situations. L'apparition d'un nouveau terme a donc mis en évidence, plus que toute autre chose, l'échec du régime de protection internationale à tenir une promesse essentielle, à savoir que les personnes déplacées devraient pouvoir retrouver un certain degré de normalité et être en mesure de reconstruire leur vie.

Précédemment, les recherches et les débats politiques<sup>1</sup> se sont largement concentrés sur le déplacement prolongé en tant que problème politique, en accordant une moindre attention à la manière dont les personnes déplacées elles-mêmes peuvent façonner les conditions du déplacement prolongé. C'est le potentiel des « solutions émanant de la base » qui est au centre du projet de recherche « Transnational figurations of displacement -TRAFIG, (Figurations transnationales du déplacement) » sur lequel se fondent les cinq articles de ce mini-dossier<sup>2</sup>. Dans cet article, nous revisitons le concept de déplacement prolongé et nous faisons un lien entre la compréhension que nous en avons et la capacité d'action des individus, comprise à la fois en termes de leur capacité à agir et en termes de comportement réel. Notre recherche est fortement axée sur

la mobilité en tant qu'expression de la capacité d'action des personnes déplacées. En nous penchant sur des exemples historiques, nous examinons le rôle de la mobilité comme ressource à disposition des personnes coincées dans une situation de déplacement prolongé et comme piste possible pour apporter des solutions politiques au déplacement prolongé. Nous terminons par une brève réflexion sur les approches politiques actuelles en examinant leur rôle comme vecteur de solutions ou, au contraire, comme obstacle.

### Réexaminer le concept

En 2004, le Comité exécutif du HCR a présenté un document sur les situations de réfugiés prolongées dans lequel il décrivait une situation de réfugiés prolongée comme « une situation dans laquelle les réfugiés se trouvent dans un état d'incertitude durable et insoluble<sup>3</sup> ». Ce concept a été largement repris et appliqué par la suite à d'autres catégories de déplacement, donnant naissance au terme plus large de « déplacement prolongé ».

Ce concept souligne deux aspects du déplacement contemporain. Premièrement, le terme souligne simplement le fait que l'exil se prolonge souvent pendant de nombreuses années et il reflète la nature prolongée des conflits ainsi que des persécutions dans les pays d'origine. Deuxièmement, et plus important encore, la notion de déplacement prolongé met en avant le fait que de nombreuses personnes déplacées restent dans des situations précaires pendant des périodes prolongées (en ce qui concerne leur statut juridique, leur accès aux droits et leur capacité à reconstruire leur vie) après avoir été déplacées, c'est-à-dire sans trouver de « solution durable » à leur situation. Le HCR définit une situation de réfugiés

prolongée comme « une situation dans laquelle 25 000 réfugiés ou plus d'une même nationalité sont en exil depuis cinq années consécutives ou plus dans un pays d'asile donné ». Fin 2020, quelques 15,7 millions de réfugiés, soit 76 % de la population mondiale de réfugiés, se trouvaient dans une situation de déplacement prolongé, et pour une grande majorité d'entre eux ce déplacement avait duré 10 ans ou plus<sup>4</sup>. Aucun chiffre comparable n'est disponible pour les déplacements internes. Bien qu'utilité pour donner une idée générale de l'ampleur du problème, la définition statistique occulte le fait que c'est l'absence de solutions à long terme (plutôt que la simple durée de l'exil) qui maintient les personnes en situation de déplacement prolongé. En outre, le concept statistique ne rend pas non plus compte des dynamiques propres aux cas individuels de situation de réfugiés prolongée. Ainsi, alors que la situation afghane dure depuis plus de quatre décennies, il y a eu des retours à grande échelle et de nouveaux déplacements, alors qu'à titre individuel, certains réfugiés ont souvent connu une série de déplacements récurrents.

### Reconceptualiser le déplacement prolongé

Dans le numéro de RMF sur le déplacement prolongé publié en 2009, Gil Loescher et James Milner ont observé que « les situations de réfugiés prolongées sont le résultat combiné des circonstances qui prévalent dans le pays d'origine, des réactions politiques dans le pays d'asile et d'un manque d'engagement suffisant de la part d'un certain nombre d'autres acteurs à l'égard de ces situations<sup>5</sup> ». Si cette observation générale est toujours valable aujourd'hui, il est utile d'examiner les mécanismes d'ordre structurel en jeu qui produisent ces déplacements prolongés. Selon nous, ces forces vont au-delà des conditions dans les pays d'origine et d'accueil et du rôle des autres acteurs dans leur engagement avec les pays d'origine et d'accueil. Le déplacement prolongé devrait plutôt être considéré comme le résultat de trois facteurs : les forces de

déplacement, forces de marginalisation et forces d'immobilisation. Cette conception reflète, sans lui être totalement équivalente, la triade conventionnelle des solutions durables (rapatriement, intégration locale et réinstallation) promues par le HCR, et leur association respective avec les pays d'origine, les pays d'accueil et les pays tiers.

Les forces de déplacement sont celles qui empêchent les personnes déplacées de rentrer chez elles. Ces forces sont présentes dans le pays ou la région d'origine et peuvent également être actives dans le premier, le deuxième et les autres pays ou régions d'accueil. Les forces de marginalisation bloquent de manière effective l'intégration locale et opèrent dans le pays ou la région du séjour actuel, tandis que les forces d'immobilisation entravent la mobilité (vers l'avant) et sont en jeu dans le pays ou la région d'origine, ainsi que dans les pays de transit et d'accueil<sup>6</sup>.

Cette conception du déplacement prolongé nous permet de le comprendre comme une situation façonnée par la dynamique entre des forces structurelles et la capacité d'action des personnes déplacées. Ce faisant, nous suggérons de dépasser les interprétations traditionnelles du déplacement prolongé comme le fait d'être « coincé » et comme une immobilité involontaire, c'est-à-dire une image du déplacement prolongé souvent associée aux grands camps de réfugiés tels que Za'atari en Jordanie ou Dadaab ou Kakuma dans le nord du Kenya. Il ne faudrait pas confondre le fait d'être piégé ou bloqué avec une immobilité physique. En effet, notre concept de déplacement prolongé englobe également les personnes déplacées en mouvement qui se sont déplacées ailleurs, à partir d'un premier pays ou d'une première région d'accueil, pour tenter de faire face à la situation – en tant que stratégie visant à trouver une solution qui fonctionne à titre individuel ou, le plus souvent, pour un ménage.

Les forces de déplacement ne sont pas uniquement localisées dans le pays d'origine mais aussi dans les contextes d'accueil. En outre, nous soulignons l'impact combiné de



Ahmad Ghannem, Shidefat

Des membres du personnel d'une ONG internationale s'entretiennent avec des réfugiés syriens vivant dans le bloc 6 du camp de réfugiés de Za'atari en Jordanie.

la marginalisation et de l'immobilisation dans les contextes d'accueil, qui empêche les personnes déplacées de trouver une « solution durable » et les enferme de fait dans une situation précaire. Notre conception met en exergue la nécessité d'adopter une approche multi-niveaux et transnationale de la protection des réfugiés et de recentrer notre attention sur les solutions. La protection contre les atteintes physiques et les persécutions ne suffit tout simplement pas. Il s'agit surtout de mettre en lumière l'importance du rôle que jouent les personnes déplacées elles-mêmes pour faire face à leur déplacement, que les solutions qu'elles trouvent pour elles-mêmes soient soutenues ou non par des politiques conçues pour les aider, ou qu'elles voient effectivement le jour (et le plus souvent) indépendamment de ces politiques, et parfois, en dépit de celles-ci. Les mobilités et les connexions trans-locales des réfugiés sont un exemple de ces stratégies. Dans la section suivante, nous revenons brièvement sur des exemples historiques de stratégies et/ou de solutions qui capitalisent sur les ressources propres des réfugiés et favorisent leur mobilité.

### Tirer les leçons du passé<sup>7</sup>

Fritjof Nansen a été nommé premier Haut-Commissaire aux réfugiés en 1921 pour

s'occuper de la situation à long terme des réfugiés russes, et plus tard, aussi des Arméniens et d'autres groupes de réfugiés. L'impossibilité de retour et les mauvaises conditions économiques dans de nombreux premiers pays d'asile, ainsi que les faibles ressources de son bureau, ont conduit Nansen à mettre l'accent sur la mobilité et à permettre aux réfugiés de se rendre là où il y avait du travail. Le principal instrument pour y parvenir était un nouveau document de voyage pour les réfugiés, le « passeport Nansen ». Par la suite, ses efforts ont été soutenus par un programme de placement géré par le Bureau international du travail, qui a permis à quelques 60 000 réfugiés de trouver un emploi. Mais c'est vraiment la combinaison : a) de la demande d'emploi, b) d'un titre de voyage permettant aux réfugiés d'être mobiles et, c) d'un certain degré de soutien institutionnel, qui a permis le succès de l'initiative de Nansen et a entraîné la baisse des niveaux élevés de chômage parmi les réfugiés.

Après la Seconde Guerre mondiale, la réinstallation axée sur l'emploi a joué un rôle encore plus important dans la recherche de solutions aux déplacements, et s'est poursuivie jusque dans les années 1960. Bien que ces programmes n'aient pas été sans problème et qu'ils n'aient été rendus possibles que grâce à un

climat économique favorable et un pic de recrutement de main-d'œuvre, ils soulignent le potentiel des options de mobilité pour résoudre les situations de réfugiés prolongées. L'un des principaux contrastes entre la réinstallation d'après-guerre et le soutien de Nansen à la mobilité des réfugiés dans l'entre-deux-guerres est le recours plus important et presque exclusif à la réinstallation assurée par l'État et soutenue par une infrastructure considérable provenant des organisations internationales. Aujourd'hui, les possibilités de mobilité sont beaucoup plus limitées, ce qui se traduit par des possibilités limitées de réinstallation, mais aussi par des restrictions au regroupement familial et des possibilités plus réduites de migration de main-d'œuvre.

## Conclusions

La mobilité a toujours été un élément important parmi les solutions disponibles pour faire face aux déplacements prolongés. Comme le montrent certains des autres articles de ce dossier, la mobilité est une stratégie d'adaptation très importante pour les individus, bien souvent au mépris des politiques existantes. La récente mise en exergue, dans la Déclaration de New York et le Pacte mondial sur les réfugiés, des voies complémentaires de protection reflète une prise de conscience croissante du rôle de la mobilité physique dans la promotion de « solutions durables ». Par allègement, les politiques des principaux États d'accueil présentent de graves contradictions. Dans le contexte européen, par exemple, l'UE insiste sur la nécessité de faciliter l'accès à des solutions durables et de renforcer l'autonomie des populations déplacées en améliorant, par exemple, le lien entre aide humanitaire et aide au développement. Pourtant, l'UE promeut des politiques pour tenter de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de la migration irrégulière qui recourent essentiellement à la dissuasion. De la même manière, le soutien de l'UE à l'intégration régionale et aux régimes de libre circulation favorise

l'accès à la mobilité en tant que stratégie de subsistance, lesquelles sont pourtant limitées par les politiques d'externalisation de l'UE qui exigent que les pays tiers se conforment à ses conditions de contrôle de la migration en échange de leur soutien<sup>8</sup>.

En résumé, il est nécessaire de recentrer les politiques relatives à la protection internationale en général, et au déplacement prolongé en particulier, sur les résultats en matière de protection, et d'évaluer la « adéquation » des politiques en fonction de leur capacité à promouvoir des solutions durables.

**Albert Kraler** *albert.kraler@donau-uni.ac.at*  
Professeur adjoint, Université du Danube, Krems

**Benjamin Etzold** *benjamin.etzold@bicc.de*  
Chercheur principal, Centre international de Bonn pour l'étude des conflits (BICC)

**Nuno Ferreira** *N.Ferreira@sussex.ac.uk*  
Professeur de droit, Université du Sussex

1. Voir : numéro 33 de RMF (2009) pour un instantané des débats datant de plus de dix ans, [www.fmreview.org/fr/situations-prolongees](http://www.fmreview.org/fr/situations-prolongees).
2. Le projet a bénéficié d'un financement généreux du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, sous la subvention n° 822453. De plus amples informations sur le projet sont disponibles sur le site [www.trafig.eu](http://www.trafig.eu).
3. [bit.ly/EXCOM-2004-protégé](https://bit.ly/EXCOM-2004-protégé)
4. HCR (2021) Global trends: Forced displacement in 2020 [www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020](http://www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020), p20. En 2017, environ 22% des situations de réfugiés prolongées de l'époque avaient duré plus de 38 ans, et 51% entre 10 et 38 ans. Calculé à partir de chiffres tirés de HCR (2018) Global Trends: Forced displacement in 2017 [bit.ly/UNHCR-GlobalTrends2017](https://bit.ly/UNHCR-GlobalTrends2017), p22
5. Loescher G et Milner J (2009) « Comprendre l'envergure du défi », *Revue Migrations Forcées*, numéro 33 [www.fmreview.org/fr/situations-prolongees](http://www.fmreview.org/fr/situations-prolongees).
6. Etzold B, Belloni M, King R, Kraler A et Pastore F (2019) « Transnational Figurations of Displacement: Conceptualising protracted displacement and translocal connectivity through a process-oriented perspective », document de travail TRAFIG n° 1. BICC, p2-25. [bit.ly/TRAFIG-WP1-2019](https://bit.ly/TRAFIG-WP1-2019)
7. Cette section s'appuie sur : Kraler A, Fourer R, Knudsen A, Kwaks J, Mielke K, Noack M, Tobin S, et Wilson C (2020) « Learning from the Past : Protracted displacement in the post-World War II period », TRAFIG working paper No 2. Bonn : BICC <https://trafig.eu/output/working-papers/trafig-working-paper-no-2>
8. Ferreira F, Jacobs C, Kea P, Hendow M, Noack M, Wagner M, Adugna F, Alodan A M, Ayalew T, Etzold B, Fogli C, Goumenos T, Hatziprokopiou P, Javed M, Kamanga K C, Kraler A, Momani F A et Roman E (2020) « Governing protracted displacement : An analysis across global, regional and domestic contexts », TRAFIG working paper No 3, BICC, p38. [bit.ly/TRAFIG-WP3-2020](https://bit.ly/TRAFIG-WP3-2020); voir aussi le dossier RMF au sujet de l'Externalisation [www.fmreview.org/fr/externalisation](http://www.fmreview.org/fr/externalisation).



## Dynamiques de mobilité en situation de déplacement prolongé : Érythréens et Congolais en mouvement

Carolien Jacobs et Markus Rudolf

**Des millions d'Érythréens et de Congolais se trouvent dans des situations de déplacement prolongé. Une compréhension plus nuancée de la façon dont la mobilité physique et sociale affectent leur vie quotidienne est cruciale pour développer des interventions sur mesure plus efficaces.**

La définition la plus couramment utilisée du déplacement prolongé est celle du HCR, qui désigne les personnes qui se trouvent « bloquées » dans un endroit particulier pendant au moins cinq ans. Cette définition met l'accent sur les éléments statiques du déplacement prolongé, mais lorsqu'on examine ce type de déplacement de plus près, différents modèles de mobilité et d'immobilité des individus deviennent visibles. Cet article s'appuie sur des constatations empiriques concernant des réfugiés érythréens en Éthiopie et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) en vue d'explorer différentes mobilités physiques et sociales.

L'insécurité et les conflits prolongés en Érythrée et en RDC ont provoqué le déplacement à long terme et à grande échelle de millions de personnes. Depuis des décennies, les Érythréens traversent les frontières internationales en quête de protection, établissant des communautés de diaspora à travers le monde. Les liens entre les membres de cette diaspora facilitent la poursuite de la mobilité des Érythréens sur de longues distances. En revanche, la plupart des Congolais déplacés fuient à l'intérieur de leur propre pays et conservent souvent des liens directs avec leurs communautés d'origine. Les exemples qui suivent démontrent qu'il n'est pas toujours possible d'assimiler le déplacement prolongé à une situation d'enfermement, d'immobilité en transit ou à des individus bloqués dans un endroit particulier.<sup>1</sup>

### Mobilité à longue distance vers l'avant

Lorsque les réfugiés parviennent à se déplacer et arrivent légalement en Europe ou en Amérique du Nord, c'est souvent par le biais d'un programme de regroupement familial ou de parrainage. On sait relativement peu de choses, en revanche, sur ceux qui n'ont pas pu recourir à des organisations ou des réseaux internationaux pour obtenir un soutien. Il arrive toutefois qu'ils réussissent à faire preuve d'une grande mobilité. Hassan en est un bon exemple. Aujourd'hui marié et père de trois enfants, il a fui l'Érythrée en 1987 pendant la guerre et il a été un migrant irrégulier pendant 15 ans. Il bénéficie maintenant d'un statut de réfugié reconnu depuis 20 ans et vit dans un camp de réfugiés éthiopien avec sa famille. Sa trajectoire illustre un type de mobilité à longue distance et à long terme qui démontre que les cadres juridico-politiques ne rendent pas nécessairement compte de ce type particulier de mobilité.

Hassan a exercé plusieurs métiers au cours de ses années de déplacement : pêcheur à Port-Soudan, producteur de charbon de bois au Puntland, éleveur de chameaux à Oman, commerçant en Arabie saoudite, nettoyeur de navires à Dubaï et travailleur journalier au Yémen. Il s'est caché dans un cargo se dirigeant vers l'Australie et a été découvert à Mombasa, au Kenya. Après avoir été expulsé plusieurs fois vers la Somalie depuis les pays où il s'était rendu, il a cessé de se faire passer pour un Somalien et, en 2001, a été mis dans un avion pour être expulsé vers l'Érythrée. « Je leur ai dit que je venais d'Érythrée, parce que j'étais

fatigué. [Auparavant] j'avais toujours dit que j'étais somalien parce que j'avais peur de l'Érythrée ». Après avoir servi six mois dans l'armée érythréenne, il s'est enfui au Soudan, où il s'est installé dans un camp de réfugiés et a épousé une autre réfugiée érythréenne. « Nous sommes partis en 2008. Nous n'étions pas en sécurité là-bas. Les forces érythréennes enlevaient n'importe qui du camp de réfugiés [au Soudan] ». Il a voyagé avec sa famille jusqu'au camp dans le Tigre où il se trouve depuis. Tout au long de ses déplacements irréguliers, Hassan était assez mobile, malgré l'absence de soutien ou de statut officiel, mais chaque fois qu'il entrait dans un camp, il était confronté à des règles officielles qui entravaient sa mobilité et lui donnaient l'impression d'être coincé. La mobilité, en revanche, lui a donné accès à un large éventail de moyens de subsistance qui lui ont permis de survivre malgré l'absence de toute aide formelle.

### **Mobilité locale sur une distance moyenne à courte**

Le cas d'Hassan montre que c'est souvent en étant plus mobiles que les personnes déplacées parviennent à atténuer les risques et la vulnérabilité à laquelle elles sont confrontées. Le fait que sa mobilité ait souvent été entravée par des politiques restrictives à l'égard des réfugiés illustre par ailleurs l'impact négatif que ces restrictions ont de fait. La récente libéralisation de la politique éthiopienne, autrefois restrictive, permet désormais, par exemple, aux réfugiés de vivre en dehors des camps, une mesure qui a renforcé la position des réfugiés souhaitant vivre en dehors des camps. Cette libéralisation a en effet renforcé les avantages là où existait déjà un degré de flexibilité informelle au niveau local, comme le montre le cas suivant. Muhammed, un Érythréen célibataire issu d'une famille de pêcheurs et aujourd'hui âgé d'une vingtaine d'années, a fui l'Érythrée alors qu'il était encore étudiant. Lors de sa première tentative pour franchir la frontière, il a été emprisonné mais libéré au bout de quelques mois grâce à son statut d'étudiant.

Lors de sa deuxième tentative, il a atteint l'État d'Afar en Éthiopie grâce à l'aide de nomades et s'est installé à Loggia, une ville marchande animée située au carrefour de plusieurs routes commerciales de la région.

À son arrivée, Muhammed s'est lié d'amitié avec d'autres membres de l'ethnie Afar qui l'ont orienté vers le camp de réfugiés d'Aysaita. « [Mais] dans le camp, tu n'obtiens pas assez de [nourriture] », a-t-il expliqué. En revanche, à Loggia, « ...tu as des amis éthiopiens. Tu peux manger avec eux. Ils [les Afars éthiopiens] m'ont même permis de poursuivre mes études [ici] ». Bénéficiant d'une importante solidarité locale, Muhammed a pu s'inscrire à un cours pour étudier la gestion à l'université locale sans avoir besoin de documents d'identité. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de sortie des camps en Éthiopie, il possède désormais une carte d'étudiant et une carte de réfugié. Il peut officiellement vivre et étudier à Loggia et recevoir ses rations alimentaires mensuelles dans le camp sans craindre d'être puni ou arrêté pour son statut qui jusqu'alors était irrégulier. Muhammed partage les rations alimentaires régulières du camp avec ses hôtes à l'extérieur, et ces derniers n'ont pas à craindre d'éventuelles représailles parce qu'ils l'hébergent. Le fait d'être reconnu comme un réfugié vivant hors du camp lui a, en revanche, permis d'obtenir une réduction de ses frais d'inscription. Muhammed bénéficie des options de mobilité que lui offre son statut officiel d'étudiant, mais ce n'est que grâce à son intégration dans un réseau de soutien informel qu'il peut en tirer pleinement parti.

### **Mobilité vers l'arrière**

Dewis est un Congolais d'une cinquantaine d'années, marié et père de huit enfants. Il est originaire de l'une des zones rurales de la province du Sud-Kivu touchée par le conflit, dans l'est de la RDC. En 2012, lorsque les forces armées ont violé sa belle-sœur et tué le mari de celle-ci, Dewis a décidé de fuir vers Bukavu, la capitale provinciale, située à environ 80 km de son village.

À son arrivée, Dewis a constaté qu'il y avait une demande élevée et souvent non satisfaite de charbon de bois (généralement appelé 'braise' à Bukavu) dans la ville, il a donc décidé de lancer une entreprise de production de charbon de bois dans sa région d'origine où les ressources forestières sont abondantes. Il transporte le charbon de bois jusqu'au marché de la ville où sa femme le vend. Cette activité oblige Dewis à retourner dans son village environ trois fois par mois, ce qui lui permet de continuer à cultiver et à récolter tout en gagnant sa vie grâce à son commerce en ville.

Nos recherches ont révélé que de nombreuses personnes déplacées, comme Dewis et sa famille, retournent fréquemment dans leur lieu d'origine malgré l'insécurité qui y règne. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils y retourneraient définitivement si la situation était plus stable. Nos recherches ont montré que les stratégies de subsistance des déplacés internes dépendent dans une large mesure de retours réguliers dans leur communauté d'origine : par exemple, pour profiter des opportunités de commerce entre la campagne et la ville, pour récolter des produits pour la consommation quotidienne du ménage ou pour vérifier l'état de leurs biens. Conserver la mobilité et l'accès aux biens est essentiel pour de nombreuses personnes déplacées. Cela leur permet à la fois de faire face à leur situation actuelle et d'envisager un éventuel retour futur.

### Immobilité

Alors que de nombreuses personnes déplacées comptent sur une mobilité vers l'avant ou vers l'arrière pour reconstruire leur vie pendant leur déplacement, il existe un groupe de personnes qui ne peuvent cependant, ni retourner dans leur communauté d'origine pour de courtes visites, ni se déplacer ailleurs. Pour certains, les déplacements à l'intérieur du pays d'accueil ou vers l'extérieur peuvent être entravés par des cadres juridiques et politiques qui restreignent leur liberté de mouvement. Dans les circonstances où les

réfugiés n'ont pas le droit de se déplacer librement, la mobilité est généralement synonyme d'illégalité et signifie la perte du droit à une aide officielle. Un grand nombre de personnes ont été poussées dans l'illégalité pour cette raison.

Mises à part certaines restrictions formelles, la ligne de démarcation entre mobilité et immobilité est souvent déterminée par des circonstances individuelles liées à des expériences antérieures au déplacement. Kazi, par exemple, ne mâche pas ses mots quant à l'impossibilité de retourner dans sa communauté d'origine en RDC<sup>2</sup>. Il y a quelques années, il a été recruté de force par un groupe armé dans sa région d'origine. Après environ six mois passés dans la brousse, il a réussi à s'échapper et à se réfugier à Bukavu. Il a alors découvert que ses proches le tenaient pour mort, et que sa femme, ne sachant pas s'il reviendrait un jour, avait réorganisé sa vie sans lui. Le fait de ne pas avoir de famille vers laquelle revenir, associé à la stigmatisation du fait de son ancienne appartenance à un groupe armé (et à la peur d'être à nouveau recruté), rend tout retour irréaliste pour Kazi. Il reste donc en ville, où il peut au moins profiter des relations de son frère pour gagner sa vie.

Le cas de Kazi n'est pas rare. Dans de nombreux cas, les personnes déplacées que nous avons rencontrées ne pouvaient pas retourner dans leur communauté d'origine parce qu'elles y avaient perdu tous leurs biens. Cela pouvait être le résultat d'un pillage, ou parce qu'en leur absence, des proches s'étaient appropriés tout ce qu'ils possédaient. Les proches refusent souvent de restituer les biens ou d'indemniser les rapatriés, arguant que ceux qui n'ont pas souffert des difficultés de la guerre ont perdu leur droit aux biens du village. Bien souvent, pour un groupe particulier de personnes déplacées, à savoir des femmes - et parfois des hommes - qui ont été violées, c'est la crainte de la stigmatisation qui prévaut. Après cette expérience traumatisante, ces personnes préfèrent l'anonymat de leur lieu de refuge



novembre 2021

www.fmreview.org/fr/externalisation



Bada Admagug, dans l'Etat d'Afar en Éthiopie. Plaque tournante de transport proche d'un point de passage de frontière irrégulier avec l'Érythrée. Depuis cet endroit biens et personnes frayent un passage en traversant la frontière et en circulant à l'intérieur de la région.

à la perspective d'une discrimination à leur retour dans leur communauté d'origine. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas non plus se tourner vers leurs anciens contacts pour obtenir un soutien.

#### Quatrième solution durable ?

Dans ce qui précède, nous avons défini quatre types différents de mobilité qui caractérisent les expériences quotidiennes de déplacement prolongé. Nos constatations empiriques montrent que la mobilité est un élément important des stratégies de subsistance des personnes déplacées. Dans de nombreux cas, cette mobilité est rendue possible grâce à des liens informels et se produit en dépit des politiques officielles. Les obstacles à la mobilité entravent également les possibilités de subsistance des personnes. Le fait d'étiqueter les personnes déplacées comme bloquées a des effets pervers involontaires dans la pratique. Les personnes pouvant bénéficier d'une aide en tant que personnes déplacées cachent leurs stratégies de mobilité afin de ne pas compromettre leur accès à l'aide ; les mécanismes d'adaptation qui reposent sur un certain degré de mobilité ne sont pas reconnus et sont souvent entravés par les réglementations relatives à la fourniture d'assistance ; en outre, les personnes mobiles

prennent souvent des risques liés au fait de devoir se déplacer dans la clandestinité. Il existe toujours un risque de perdre son statut légal, d'être victime d'extorsion aux barrages routiers ou aux mains des passeurs, de perdre ses biens ou ses marchandises, ou d'être enlevé. Tous ces facteurs font de la mobilité une entreprise risquée et coûteuse dont les personnes déplacées doivent peser les coûts et les avantages lorsqu'elles prennent la décision de se déplacer.

D'après nos observations, il est évident que les risques et les vulnérabilités des personnes nécessitant une protection peuvent être accrus par des politiques d'assistance qui ne reconnaissent pas, n'évaluent pas et ne tiennent pas compte de ces réalités. Ne pas prendre conscience du fait que les personnes déplacées peuvent avoir besoin d'accéder à d'autres options (comme permettre l'accès aux champs ou aux communautés d'origine tout en résidant dans les camps) peut conduire non seulement à un échec des interventions, mais aussi à des effets contre-productifs, en provoquant par exemple des situations irrégulières. En revanche, nous avons pu observer que les politiques qui soutiennent, ou qui du moins n'entravent pas, les schémas de mobilité des personnes déplacées - schémas de mobilité qu'elles ont elles-

mêmes établis et qui ont contribué à leurs moyens de subsistance – peuvent être un moyen efficace et plus durable de surmonter les situations de déplacement prolongé.

Les mesures visant à favoriser les mécanismes d'auto-assistance et d'atténuation des risques doivent être adaptées au cas par cas et correspondre à de véritables besoins. Dans le cas de Dewis et Kazi, il pourrait s'agir de les aider à gagner leur vie en ville. Dewis pourrait également bénéficier d'une infrastructure routière améliorée et plus sûre. Dans les cas de Muhammed et d'Hassan, les avantages pour les réfugiés de la légalisation et de l'existence d'autres options en dehors du camp pour les réfugiés sont clairs : le statut légal et le maintien de l'accès à l'aide ont amélioré leur position économique et sociale, et leur ont permis d'être moins exposés

à l'exploitation et à la discrimination.

En somme, cela montre que faire passer les personnes et les solutions auxquelles elles ont recours d'elles-mêmes avant la politique et les prescriptions descendantes peut constituer une quatrième solution, hybride certes, mais réaliste et durable.

**Carolien Jacobs** [c.i.m.jacobs@law.leidenuniv.nl](mailto:c.i.m.jacobs@law.leidenuniv.nl)

Professeure assistante, Institut Van Vollenhoven pour le droit, la gouvernance et la société, Université de Leiden

**Markus Rudolf** [markus.rudolf@bicc.de](mailto:markus.rudolf@bicc.de)

Chercheur principal, Centre international de Bonn pour l'étude des conflits (BICC)

1. Tufa et al (2021) « Figurations of Displacement in and beyond Ethiopia », TRAFIG Working Paper 5, BICC [bit.ly/TRAFIG-WP5](https://bit.ly/TRAFIG-WP5)

2. Pour plus de détails sur son cas, voir : Jacobs et al (2020) « Figurations of Displacement in DRC », TRAFIG Working Paper No 4, BICC. [bit.ly/TRAFIG-WP4](https://bit.ly/TRAFIG-WP4)

## Réseaux familiaux et désirs de mobilité des réfugiés syriens

Sarah A Tobin, Fawwaz Momani, Tamara Adel Al Yakoub, et Rola Fares Al-Massad

**Les aspirations des réfugiés syriens à se déplacer contredisent l'idée selon laquelle les réfugiés qui sont « coincés » dans le déplacement sont des victimes passives sans autonomie. Au contraire, en l'absence d'options viables de mobilité physique, les réfugiés peuvent toujours aspirer à « avancer », même s'ils ne sont pas toujours en mesure de le faire physiquement.**

Le maintien de réseaux familiaux locaux, régionaux et transnationaux est une stratégie que les personnes déplacées utilisent pour faire face à des conditions de déplacement prolongées. Ces réseaux peuvent permettre l'accès à une aide humanitaire, à des ressources socio-économiques, à un soutien psychosocial et à des opportunités de mobilité, mais pas toujours. Dans cet article, nous examinons le déplacement prolongé des réfugiés syriens en Jordanie, alors qu'ils sont limités dans leur mobilité et qu'ils utilisent les réseaux familiaux pour nourrir encore l'espoir de quitter le pays, de se rapprocher, d'être parmi ou de rejoindre des réseaux familiaux « ailleurs ». Cependant,

ces aspirations restent presque toujours inassouvies et demeurent des avenir

idéalisés, des « imaginaires » d'une vie qui ne se concrétisera probablement jamais. Il s'agit donc de pratiques qui renforcent l'importance de ces réseaux familiaux et affirment la capacité d'action des réfugiés dans un contexte où ils sont « coincés » plutôt que de véritables voies concrètes vers une solution durable<sup>1</sup>.

Le séjour des près d'un million de réfugiés syriens en Jordanie se prolonge de plus en plus, et les solutions durables - retour dans la sécurité et la dignité, intégration locale ou réinstallation dans un pays tiers - restent hors de portée pour

novembre 2021

[www.fmreview.org/fr/externalisation](http://www.fmreview.org/fr/externalisation)

la plupart d'entre eux. Moins de 35 000 Syriens sont rentrés de Jordanie ; la Jordanie continue d'offrir un soutien aux Syriens en tant qu' « invités » plutôt qu'en tant que résidents à long terme ou permanents ; et les taux de réinstallation des Syriens sont très faibles, puisque seuls 176 000 d'entre eux ont été réinstallés à travers le monde, dont une infime partie provenant de Jordanie<sup>2</sup>. Nos recherches indiquent que seuls 16 % d'entre eux ont demandé l'asile et la réinstallation en dehors de la Jordanie<sup>3</sup>. Malgré ces obstacles, de nombreux Syriens de Jordanie continuent à discuter activement de leurs aspirations à la mobilité vers l'étranger, même s'il est extrêmement improbable qu'elles se concrétisent.

Je veux vraiment déménager au Canada, en Grande-Bretagne ou en Amérique. Ils disent que les jeunes là-bas ont de nombreuses possibilités d'emploi à leur disposition. Qu'ils ont une assurance maladie s'ils tombent malades. Ma sœur est en Amérique maintenant ; elle y est depuis quatre ans. Elle dit que la vie y est belle, sauf qu'il est difficile d'être une étrangère car la famille et les proches lui manquent. La vie là-bas est formidable, surtout en ce qui concerne les soins médicaux. Ce n'est pas comme les difficultés et les souffrances auxquelles les gens sont confrontés ici en Jordanie. (Syrienne réfugiée en Jordanie)

Les aspirations à la mobilité révèlent la capacité d'action des individus. Ils expriment des désirs quant à leur propre avenir, une vie avec leur famille, un travail décent, des possibilités d'éducation et des soins de santé accessibles et abordables. Ils expriment une vision de « la belle vie » dans laquelle ils peuvent se forger une existence épanouie et satisfaisante dans un pays où l'état de droit est la norme, plutôt que sous un régime autoritaire. C'est un avenir qui offre un contraste énormément avec leur situation présente, ce qui rend particulièrement difficile l'aspiration à un avenir aussi diamétralement différent.

En outre, ces aspirations à la mobilité reconnectent et renforcent les réseaux familiaux par le truchement de futurs

partagés et imaginés. Même – et peut-être surtout – lorsqu'ils ne peuvent pas se rencontrer en personne, les réfugiés utilisent les aspirations à la mobilité pour renforcer l'importance et la place des réseaux familiaux et de leurs membres.

### Imaginer l'ailleurs

Les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Europe (y compris le Royaume-Uni et les pays scandinaves) et l'Australie sont les destinations de relocalisation de choix les plus populaires parmi les personnes que nous avons interrogées. Quarante-vingt-dix pour cent d'entre elles ont déclaré qu'elles souhaitaient reprendre contact avec des réseaux familiaux en dehors de la Jordanie et les raviver. Des commentaires tels que celui-ci sont relativement fréquents : « Nous envisageons de déménager, mais nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons pas de pays particulier en tête, mais nous choisirions la Grande-Bretagne si nous le pouvions ». Une autre personne déclare : « La Grande-Bretagne est mon pays préféré, mais si j'avais la possibilité de déménager dans un autre pays comme le Canada ou l'Allemagne, je le ferais ». Ces destinations nord-américaines et européennes mal définies, voire interchangeables, nous ont été décrites avec des images vagues et idéalisées d'une vie et de modes de vie meilleurs, avec des jardins et des parcs, de meilleures opportunités de travail et de rémunération, et de bonnes possibilités d'éducation. Une femme déclare : « Je veux que mes enfants retournent à l'école. Je n'ai pas les moyens de les envoyer dans des écoles privées en Jordanie... J'aimerais pouvoir déménager en occident pour que mes enfants aient une meilleure éducation ». Les Syriens que nous avons sondés et interrogés ont couramment exprimé ce type de sentiments.

Ces idées provenaient souvent de parents qui vivaient déjà sur place. Les commentaires des personnes interrogées étaient souvent précédés de « Mes proches déjà en Grande-Bretagne [ou dans n'importe quel autre pays] nous disent... ». Grâce aux médias sociaux, aux appels téléphoniques

et aux réseaux familiaux, les membres de la famille partagent une image de la vie à l'étranger qui est peut-être peinte sous un jour trop positif et qui cache certains des inconvenients et des défis rencontrés. Par exemple, l'un d'eux déclare : « Ma cousine est au Danemark. Elle ne paie pas de loyer. Le gouvernement leur apporte un soutien pour tout ». Ce membre de la famille semble avoir toutefois oublié de dire que le gouvernement danois a été particulièrement dur avec les Syriens, menaçant même d'en renvoyer certains de force.

Ce genre de déclarations révèle peu de choses sur les intentions de migration, mais beaucoup sur la nature transnationale de ces réseaux familiaux. Ces déclarations révèlent également la manière dont les réfugiés peuvent exister et existent simultanément dans plusieurs endroits : ils résident physiquement en Jordanie mais imaginent être plus proches d'un membre de leur famille qu'ils aiment beaucoup, être pris en charge et être soulagés du poids écrasant de leur sort de personnes en situation de déplacement prolongé en Jordanie. Comme l'un d'entre eux l'a déclaré : « J'aimerais pouvoir aller au Canada... Ma sœur au Canada a obtenu la nationalité canadienne au bout de quatre ans, et elle dit que la vie là-bas est différente. Ses enfants sont tous scolarisés, ils se débrouillent très bien. Ici, en Jordanie, j'ai l'impression de perdre mes fils ».

### Le cas d'Umm-Baha

Le cas d'Umm-Baha révèle la nature de ces aspirations à la mobilité qui placent la personne au cœur du processus de décision, et la manière dont ces pratiques renforcent les réseaux familiaux.

Umm-Baha est une femme mariée de Daraa, dans le sud de la Syrie. Elle s'approche de la cinquantaine d'années, a neuf enfants et est mère au foyer. Lorsque le conflit a commencé, elle et sa famille ont envisagé de se rendre en Jordanie, en supposant qu'ils reviendraient au bout de deux ou trois mois. La Jordanie a été leur premier choix car le mari d'Umm-Baha

connaissait bien le pays pour y avoir souvent voyagé et c'était l'option la plus proche. Le mari et les quatre fils aînés d'Umm-Baha ont commencé à se préparer pour le voyage en Jordanie et il était prévu qu'elle et le reste des enfants suivent plus tard.

Les décisions d'Umm-Baha concernant la mobilité ont été dictées par sa crainte pour la sécurité de ses enfants : elle avait peur de rester en Syrie avec eux, peur de faire le voyage et de les mettre en danger, et peur de se retrouver dans un nouvel endroit où elle ne pourrait pas les aider comme ils en avaient besoin. Par conséquent, elle ne voulait pas quitter la Syrie. Elle a toutefois changé d'avis lorsque l'une de ses filles a été victime d'une agression sexuelle et que plusieurs de ses fils ont été arrêtés par le régime d'Assad. Après leur libération, les fils d'Umm-Baha étaient plus que jamais déterminés à partir pour la Jordanie.

Au départ, Umm-Baha et cinq de ses enfants se sont installés près d'Irbid, dans le nord de la Jordanie, leur loyer était couvert par le Conseil norvégien pour les réfugiés. Ils auraient aimé vivre plus près du centre-ville, mais le loyer, l'eau et l'électricité étaient trop onéreux. Sur les conseils de leurs proches, ils ont déménagé dans la ville voisine de Ramtha. Huit des neuf enfants vivent maintenant à Ramtha, et le mari, les parents et les frères et sœurs d'Umm-Baha s'y trouvent tous à moins de cinq minutes à pied les uns des autres.

Malgré la proximité d'une grande famille élargie en Jordanie, Umm-Baha rêve régulièrement d'une vie meilleure hors de Jordanie. Les conditions économiques en Jordanie sont difficiles, et tous les membres de la famille doivent travailler ensemble pour joindre les deux bouts. Sa sœur, son beau-frère et leurs enfants ont été réinstallés aux États-Unis et ils restent en contact ce qui incite aussi Umm-Baha à réfléchir aux possibilités d'améliorer sa propre vie. Lorsqu'on lui demande si elle a l'intention de rester en Jordanie, elle répond : « Non. La vie n'est pas bonne pour mes garçons ici. Je pense à un pays autre que la Syrie qui offrirait un meilleur environnement à

novembre 2021

[www.fmreview.org/fr/externalisation](http://www.fmreview.org/fr/externalisation)

mes garçons ». Cependant, toutes véritables possibilités de migration ultérieure sont vouées à l'échec car son fils aîné marié refuse de se rendre en Europe et que ses petits-enfants ne pourraient pas l'accompagner en raison des restrictions liées au regroupement familial. Umm-Baha craint qu'une poursuite de la migration, quelle qu'elle soit, n'aboutisse à une séparation de la famille.

À un moment donné, Umm-Baha a recueilli des informations auprès de sa famille et de ses amis qui se trouvent aux États-Unis dans le but de concrétiser ses aspirations à la mobilité. Ils lui ont conseillé de les rejoindre, et elle a donc demandé aux membres de sa famille dans ces pays de soumettre les documents nécessaires à un regroupement familial. Mais ensuite, nous dit-elle, « j'ai remarqué qu'ils s'excusaient et faisaient trainer les choses en disant que c'était trop long et trop compliqué. Nos relations se sont distendues. Je n'arrête pas de demander des nouvelles au HCR, mais ils disent que notre demande est dans la file d'attente ».

Comme le démontre l'histoire d'Umm-Baha, la mobilité n'est pas une trajectoire simple et linéaire façonnée uniquement par la présence de la famille. Au contraire, les mobilités sont ancrées dans les expériences passées, soumises aux réalités présentes et informées par des espoirs futurs et des scénarios imaginés. Le type de réseau familial que les personnes souhaitent cultiver, leurs perceptions du rôle que joue le partage d'informations et la confiance au sein de ces réseaux familiaux sont autant d'éléments qui contribuent à façonner la mobilité des personnes.

## Conclusions

Les discussions sur le déplacement prolongé, la mobilité et les solutions durables n'accordent souvent que peu d'attention aux désirs, à l'imaginaire et aux aspirations des réfugiés eux-mêmes. Pourtant, les « imaginaires de la migration<sup>4</sup> » méritent qu'on s'y attarde car ils sont largement partagés par tous les réfugiés et sont très révélateurs des manières

d'être et d'appartenir, notamment en ce qui concerne les réseaux familiaux. Ils révèlent également la manière dont les individus deviennent des protagonistes actifs dans le contexte d'un déplacement prolongé, dans des circonstances où, sans cette échappatoire, leur capacité d'action pourrait être limitée ou étouffée.

La réinstallation est une option durable, mais elle n'est accessible qu'à un petit nombre. En l'absence d'une option viable à long terme, la mobilité peut exister dans plusieurs lieux et espaces en même temps. Les aspirations à la mobilité permettent au protagoniste de contracter ou d'élargir ses réseaux familiaux à volonté, sans coûts financiers. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour établir dans quelle mesure les aspirations à la mobilité ont des effets positifs qui dépassent les réseaux du réfugié ou de la famille, et peuvent notamment amener à une amélioration de la santé mentale ou du bien-être physique.

**Sarah A Tobin** [sarah.tobin@cmi.no](mailto:sarah.tobin@cmi.no)

Professeure, Directrice de recherche, Institut Chr. Michelsen

**Fawwaz Momani** [fawwazm@yu.edu.jo](mailto:fawwazm@yu.edu.jo)

Professeur en suivi psychologique, Université de Yarmouk

**Tamara Adel Al Yakoub** [tamara@yu.edu.jo](mailto:tamara@yu.edu.jo)

Professeure adjointe d'administration publique, Université de Yarmouk

**Rola Faris Al-Massad** [rolamasad80@yahoo.com](mailto:rolamasad80@yahoo.com)

Candidate doctorante en suivi psychologique, Université de Yarmouk

1. Certains des arguments avancés dans cet article sont approfondis dans Tobin S A, Etzold B, Momani F, Al Yakoub T A, Al-Massad R F et Shdefat A G (à paraître) « Ambivalent entanglements : Syrian refugees' network relations and (im) mobilities in protracted displacement » dans Ahrens J and King R (Eds) *Onward Migration and Multi-sited Transnationalism : Complex Trajectories, Practices and Ties*, Cham : Springer.
2. Resettlement at a Glance: January-December 2019 [bit.ly/UNHCR-resettlement-2019](https://bit.ly/UNHCR-resettlement-2019)
3. Tobin S A, Knudsen A J, Momani F A, Al Yakoub T et Al-Jarrah R (2020) « Figurations of Displacement in Jordan and beyond : Empirical findings and reflections on protracted displacement and translocal connections of Syrian refugees », TRAFIG Working Paper No 6: BICC [bit.ly/TRAFIG-WP6](https://bit.ly/TRAFIG-WP6)
4. Bolognani M (2016) « From myth of return to return fantasy: a psychosocial interpretation of migration imaginaries », *Identities* 23(2):193-209 <https://doi.org/10.1080/10702289X.2015.1031670>



## ‘Mobilité restreinte’ : une caractéristique de déplacement prolongé en Grèce et en Italie

Panos Hatziprokiopou, Evangelia Papatzani, Ferruccio Pastore et Emanuela Roman

**Les personnes vivant des situations de déplacement prolongé en Italie et en Grèce sont souvent plus mobiles que ce que laissent généralement entendre le discours public et les politiques.**

Le déplacement prolongé est souvent implicitement associé à la passivité et à l'immobilité, et ce n'est pas un hasard s'il est souvent décrit métaphoriquement comme « un séjour dans les limbes ». Toutefois les personnes vivant un déplacement prolongé sont loin d'être immobiles. Au contraire, tant dans leur vie quotidienne qu'au fil du temps, elles font l'expérience d'une « mobilité restreinte » à différentes échelles (du local au transnational) et dans la poursuite de différents objectifs (principalement de subsistance et d'obtention de statut administratif). Bien qu'ils soient fortement limités par une combinaison complexe et en constante évolution de facteurs juridiques et socio-économiques, ces schémas de mobilité constituent une forme cruciale de « capacité d'action sous la contrainte ».<sup>1</sup>

Dans cet article, nous utilisons les cas de la Grèce et de l'Italie pour comprendre à quoi ressemble le déplacement prolongé dans la réalité. Ces pays ont en commun au moins trois caractéristiques structurelles. Premièrement, tous deux sont des pays de « première entrée » dans l'Union européenne (UE), où la mobilité des demandeurs d'asile est limitée par les dispositions du règlement de Dublin. Deuxièmement, les deux pays ont une capacité administrative relativement faible, en particulier en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. Enfin, ils sont tous deux caractérisés par des marchés du travail officiels stagnants et des économies souterraines importantes. Tous ces facteurs influencent considérablement les modèles de mobilité/(im)mobilité et d'inclusion/exclusion des migrants vivant dans des situations de déplacement prolongé.

### Effets immobilisateurs des réglementations européennes et nationales

La mobilité intracommunautaire constitue un défi majeur, tant pour les demandeurs d'asile, que pour les bénéficiaires de protection<sup>2</sup> en Italie comme en Grèce. Ce sont bien souvent (mais pas exclusivement) les raisons familiales qui motivent les mouvements secondaires des demandeurs d'asile au sein de l'UE. À cet égard, le règlement de Dublin représente un obstacle de taille, notamment pour les demandeurs d'asile adultes qui ont des membres de leur famille dans d'autres pays de l'UE qu'ils souhaiteraient rejoindre. Souvent, ces membres de la famille ne sont pas englobés dans la stricte définition de la « famille » donnée par le règlement, qui ne comprend que le conjoint ou les enfants (âgés de moins de 18 ans) du demandeur. Même lorsque les demandeurs d'asile sont autorisés à se déplacer au sein de l'UE (comme dans le cas des mineurs non accompagnés), ils sont confrontés à des délais d'attente extrêmement longs et à de nombreux obstacles administratifs. Les bénéficiaires de protection qui détiennent un permis de séjour italien ou grec et qui sont en mesure d'obtenir des documents de voyage, sont autorisés par la législation européenne à se déplacer librement dans l'UE pour une durée maximale de trois mois, mais beaucoup choisissent de dépasser cette période, en acceptant les risques que cela comporte.

Il existe cependant des différences importantes entre les deux pays concernant la mobilité entre pays, notamment pour les demandeurs d'asile. Alors même que les deux pays ont adopté la stratégie des centre de réception et d'identification communément appelés « hotspots », en

novembre 2021

www.fmreview.org/fr/externalisation

Grèce - où elle a été introduite en même temps que l'accord UE-Turquie de 2016 – cette approche est devenue un mécanisme clé de contrôle des migrations, transformant le pays en une « zone tampon » interne à l'UE. Les parcours migratoires ont été interrompus, à la fois vers d'autres États membres, mais aussi au sein même du pays. En effet, la mobilité des demandeurs d'asile en Grèce est directement impactée par les différents types de structures et de procédures d'accueil, qui revêtent trois formes distinctes : a) confinement forcé des demandeurs d'asile dans les hotspots sur cinq îles de la mer Égée orientale jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à leurs demandes d'asile (à quelques exceptions près); b) hébergement des demandeurs d'asile dans des « sites ouverts d'hébergement temporaire » (camps) isolés sur le continent, soumis à des réglementations spécifiques et à des restrictions de mobilité; et c) hébergement des plus vulnérables dans des appartements en zone urbaine<sup>3</sup>. La mobilité dans ces structures d'accueil est strictement réglementée.

En revanche, les demandeurs d'asile ne restent pas dans les hotspots du sud de l'Italie pendant l'examen de leur demande d'asile, mais sont dispersés dans des centres d'accueil répartis dans tout le pays. Leur mobilité est réglementée de manière moins stricte qu'en Grèce, même si ceux qui sont hébergés dans des centres d'accueil risquent eux aussi de perdre leur logement s'ils s'absentent pendant une période prolongée sans autorisation. Il est extrêmement courant de voir les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection qui ne sont plus dans le système d'accueil, poursuivre leur voyage à l'intérieur du pays.

### **La mobilité restreinte comme stratégie de survie**

Dans les deux pays, les migrants qui vivent en situation de déplacement prolongé développent un large éventail de stratégies de survie basées sur la mobilité. Elles leur permettent de naviguer à travers

des systèmes d'asile complexes, tant au niveau national qu'europpéen, afin de retrouver leurs réseaux, satisfaire leurs besoins fondamentaux ou chercher de meilleures opportunités ailleurs.

Il peut arriver, par exemple, que les demandeurs d'asile en Grèce tentent de s'échapper des îles vers le continent, ou de se déplacer du camp qui leur a été officiellement assigné vers un autre, où ils restent généralement non enregistrés. Il se peut également qu'ils se déplacent pour un travail saisonnier (en courant le risque de perdre leur logement dans le camp et l'aide financière qu'ils reçoivent si leur emploi est découvert) ou encore, qu'ils demeurent officiellement résidents du camp alors qu'ils ont en fait déménagé dans un appartement loué en ville.

La mobilité à l'intérieur du pays représente une stratégie de survie majeure pour les migrants qui vivent en situation de déplacement prolongé en Italie, quel que soit leur statut juridique ou administratif. Il s'agit généralement d'une mobilité circulaire liée à l'emploi ; les migrants suivent les opportunités d'emploi à travers le pays (c'est par exemple le cas des travailleurs agricoles saisonniers qui suivent les saisons de récolte).

Les mouvements intra-européens peuvent prendre différentes formes, en fonction des perspectives d'intégration (aussi limitées soient-elles), des opportunités sur le marché du travail (aussi précaires soient-elles) et de la géographie politique elle-même (l'Italie ayant des frontières avec trois autres pays de l'espace Schengen, alors que la Grèce n'en a aucune). D'une manière générale, les « mouvements secondaires » sont largement pratiqués, même si, à strictement parler, ils ne sont pas légaux. La mobilité intracommunautaire à partir de l'Italie, en particulier, s'effectue généralement dans les deux sens, avec de fréquents allers-retours ; les mouvements à partir de la Grèce, en revanche, sont principalement à sens unique.

Il est très courant que les bénéficiaires d'une protection en Italie se rendent dans un autre pays de l'UE, qu'ils y trouvent

un emploi informel et s'y installent de manière irrégulière. Cette migration de subsistance est circulaire et implique des retours périodiques pour renouveler leur permis de séjour italien (tous les deux ou cinq ans, selon la forme de protection accordée). Or, pour renouveler le permis, il faut disposer d'une adresse officielle de résidence en Italie. Dans la mesure où il est rare que les migrants disposent d'une telle adresse, un marché illégal lucratif s'est développé pour fournir de faux documents. Cette situation est souvent décrite par les migrants eux-mêmes comme un « piège » où, pour rester « légal » dans le pays A, il faut séjourner irrégulièrement dans le pays B et recourir à des pratiques illicites.

De la même manière, la mobilité à l'intérieur de l'UE est très répandue parmi les bénéficiaires d'une protection en Grèce. Une telle mobilité est motivée par des conditions de vie difficiles et des

perspectives d'intégration limitées, et elle est fonction également des réseaux dont les migrants forcés disposent dans les endroits qu'ils souhaitent atteindre. Certains migrants tentent d'éviter complètement les effets immobilisateurs du système d'asile dès le début, par exemple en traversant la frontière terrestre avec la Turquie, au nord-est du pays. Cette stratégie leur permet d'éviter d'être identifiés par les agents de l'État et de se voir interdire la poursuite du voyage, ce qui leur permet alors de franchir les frontières suivantes de manière irrégulière (en s'appuyant sur des marchés illégaux fournissant des logements et de faux documents). Des circuits similaires peuvent être utilisés dans le but d'emprunter par la suite des voies de mobilité légales : un conjoint, voire des enfants, peuvent être envoyés clandestinement chez des proches dans un pays d'Europe du Nord, afin de permettre, à



Eva (Evangelia) Papatzani

novembre 2021

www.fmreview.org/fr/externalisation

un stade ultérieur, aux demandeurs d'asile en Grèce de rejoindre les membres de leur famille dans le cadre de Dublin. On aboutit donc à une situation paradoxale dans laquelle la situation irrégulière permet la mobilité alors que la « légalité » l'empêche.

### Les effets immobilisateurs supplémentaires liés à la COVID-19

Les restrictions dues à la COVID-19 ont entraîné de nouvelles perturbations de la mobilité à différents niveaux : à l'intérieur de l'Italie ou de la Grèce, dans l'ensemble de l'UE, et vers ou depuis les pays d'origine et de transit. Les mesures restreignant la mobilité et imposant une distanciation sociale ont eu un impact particulièrement lourd sur les migrants vivant en situation de déplacement prolongé car les personnes hébergées dans des structures d'accueil ont fait l'objet d'interdictions et de contrôles accrus. Presque tous les transferts, entrées et sorties du système d'asile, ont été suspendus et les migrants ont perdu les possibilités limitées d'éducation et de loisirs dont ils disposaient, ainsi que leurs maigres sources de revenus.

Les interdictions de voyager et la fermeture des frontières ont entraîné une baisse des transferts vers d'autres destinations européennes. Dans le cas de l'Italie, lors de la première vague, le gel complet de la mobilité secondaire intra-européenne et interne a privé les travailleurs agricoles saisonniers de leur seul moyen de subsistance, ce qui les a appauvris encore davantage. Dans le même temps, ceux qui se sont retrouvés temporairement hors du pays (que ce soit ailleurs en Europe ou dans les pays d'origine) ont été bloqués, sans possibilité de retour.

Les stratégies de mobilité contrainte décrites ci-dessus sont devenues impraticables dans les deux pays, transformant la vie en « une sorte d'exil dans les limbes, où les niveaux habituels d'immobilisation et de marginalisation ont été exacerbés par les restrictions liées à la COVID », selon les mots d'une personne que nous avons interrogée à Rome.

### Implications politiques et perspectives d'avenir

Le rôle important que joue la mobilité restreinte dans la vie quotidienne et les perspectives des migrants vivant en situation de déplacement prolongé en Grèce et en Italie est soit ignoré, soit stigmatisé par le discours politique officiel. Cette situation de mobilité restreinte est ignorée tant que la mobilité passe inaperçue aux yeux des médias et des organismes de réglementation, comme c'est généralement le cas des mouvements liés à l'emploi saisonnier dans les États d'accueil. Toutefois, lorsque la mobilité restreinte prend place au-delà des frontières nationales, elle devient rapidement la cible de la stigmatisation médiatique et de l'obstructionnisme administratif (voire de la criminalisation). Une telle attitude est contre-productive, car elle sous-estime le potentiel de la mobilité en tant que ressource capable d'atténuer les souffrances et de réduire les pertes subies par les personnes vivant un déplacement prolongé. Cette mobilité peut même être considérée comme une « quatrième solution durable », comme le suggère un autre article de ce dossier spécial.

Aussi nécessaire soit-elle, une attitude différente et plus positive à l'égard de la mobilité des migrants implique de surmonter des obstacles politiques conséquents, tant au niveau national qu'europpéen. Il est difficile - en raison de la nature largement irrégulière et des conditions d'exploitation qui caractérisent l'emploi dans ces secteurs, tant en Italie qu'en Grèce - de normaliser et de faciliter la mobilité circulaire liée à l'emploi en fournissant, par exemple, un logement correct, une résidence enregistrée et une assistance médicale sur les sites agricoles. L'assouplissement des interdictions et des contrôles excessifs qui pèsent sur la mobilité des demandeurs d'asile lorsqu'ils se trouvent dans des centres d'accueil pourrait constituer un progrès.

Une stratégie qui reconnaît et permettrait la mobilité transfrontalière à

l'intérieur de l'UE se heurte à des obstacles encore plus importants en raison de la résistance bien ancrée de la plupart des États membres à toute légalisation de ces mouvements. Cela est apparu clairement au cours de la bataille juridique et politique perturbante (mais révélatrice) qui a entouré les programmes de relocalisation de l'UE de 2015. Le statut de sans-papiers d'une grande partie des migrants vivant dans des situations de déplacement prolongé constitue un obstacle politique encore plus sérieux<sup>4</sup>. Pour cette cohorte de personnes particulièrement vulnérables, une forme d'amnistie collective ou une procédure de régularisation au cas par cas serait nécessaire avant de pouvoir entamer n'importe quelle réflexion pragmatique sur une possibilité de faciliter la mobilité. À l'heure actuelle, les gouvernements de l'UE restent toutefois très peu enclins à poursuivre une telle option. À moins que ces obstacles politiques ne puissent être levés, il semble futile d'explorer différentes solutions techniques potentielles<sup>5</sup> (telles que des parcours complémentaires, des visas de recherche d'emploi intra-européens ou la libre circulation des bénéficiaires de protection).

Pour conclure, il convient de noter que l'on prend de plus en plus conscience du risque que peuvent représenter les migrants marginalisés, surtout s'ils sont sans papiers et qu'ils ne sont pas inclus de manière effective dans les campagnes de vaccination contre la COVID-19<sup>6</sup>. En plus de laisser les migrants sans protection, une couverture vaccinale plus lente et inférieure à la moyenne peut également augmenter le risque que les migrants soient considérés comme des boucs émissaires et perçus comme des vecteurs potentiels de variants du virus et de futures vagues de contagion. Des efforts ciblés pour garantir l'équité en matière vaccinale sont donc d'une importance capitale pour éviter une marginalisation accrue, une immobilisation supplémentaire et une aggravation générale des déplacements prolongés.

Panos Hatziprokiopou

[pmchatzi@plandevel.auth.gr](mailto:pmchatzi@plandevel.auth.gr)

Université Aristote de Thessalonique

Evangelia Papatzani [evaliapap@yahoo.gr](mailto:evaliapap@yahoo.gr)

Université Aristote de Thessalonique

Ferruccio Pastore [ferruccio.pastore@fieri.it](mailto:ferruccio.pastore@fieri.it)

FIERI (Forum international et européen de recherche sur la migration)

Emanuela Roman

[@drEmanuelaRoman](mailto:emanuela.roman@fieri.it)

FIERI

1. Roman et al (2021) « Figurations of Displacement in Southern Europe », TRAFIG Working Paper 9, BICC [bit.ly/TRAFIG-WP9](https://bit.ly/TRAFIG-WP9)

2. Des personnes qui ont obtenu le statut de « protection internationale » (comprenant à la fois le statut de réfugié et la protection subsidiaire) ou des formes de protection complémentaires au niveau national (qui sont principalement utilisées en Italie).

3. Le programme d'hébergement ESTIA fournit aux demandeurs d'asile les plus vulnérables un logement (temporaire) dans des appartements loués dans des villes grecques pour une durée d'un mois maximum suite à la décision concernant leur demande d'asile. Depuis fin 2020, le HCR a progressivement transféré la gestion de ce programme au gouvernement grec, et depuis janvier 2021, le programme (rebaptisé ESTIA 21) est entièrement géré par le gouvernement grec. <http://estia.unhcr.gr/en/>

4. Une étude de 2019 a estimé que le nombre de sans-papiers vivant dans l'UE en 2017 se situait entre 3,9 et 4,8 millions, dont environ la moitié résiderait uniquement en Allemagne et au Royaume-Uni. <https://pewrsr.ch/3neyKQw>

5. M Wagner et C Katsiaficas C (2021) « Networks and mobility : A case for complementary pathways », TRAFIG Policy Brief 3. [bit.ly/2X4L8lg](https://bit.ly/2X4L8lg)

6. Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (2021) « Réduction de la transmission de la COVID 19 et renforcement de l'adoption du vaccin parmi les populations migrantes dans l'UE/EEE ». [bit.ly/3jVxwYC](https://bit.ly/3jVxwYC)

### Collaborer avec RMF pour booster votre recherche ou la demande de financement pour votre programme

Les donateurs veulent voir comment vos constatations, vos résultats et vos enseignements seront disséminés auprès de l'audience la plus étendue possible, y compris auprès des décideurs politiques. Et ils veulent des preuves d'impact. **C'est précisément ce en quoi RMF peut vous aider !**

RMF a été intégrée avec succès à plusieurs demandes de financements de programme et de recherche (grandes ou plus petites) et ce, dans l'intérêt mutuel de toutes les parties.

**Pour discuter des options possibles, n'hésitez pas à prendre contact avec les Editrices en écrivant à : [fmr@qeh.ox.ac.uk](mailto:fmr@qeh.ox.ac.uk).**



novembre 2021

www.fmreview.org/fr/externalisation

## Programmes d'admission humanitaire : comment les réseaux permettent-ils la mobilité dans les contextes de déplacement prolongé

Benjamin Etzold et Simone Christ

**Des études récentes ont examiné comment les réfugiés utilisent leurs réseaux pour échapper à un déplacement prolongé. Les programmes d'admission humanitaire en l'Allemagne ont permis d'offrir des voies légales « complémentaires » aux réfugiés syriens qui avaient des contacts transnationaux. L'efficacité et la portée de ces programmes restent toutefois limitées par plusieurs facteurs.**

Comme l'ont montré les initiatives du gouvernement allemand et de ses États fédéraux pendant la guerre en Syrie, les programmes d'admission humanitaire (Humanitarian Admission Programs - HAP) peuvent jouer un rôle important en tant que « voies complémentaires » pour permettre aux réfugiés de sortir d'un déplacement prolongé. Ces initiatives sont particulièrement efficaces si elles s'appuient sur les réseaux sociaux des réfugiés<sup>1</sup>. Dans le cadre des HAP mis en place par les États fédéraux allemands, les personnes déplacées pouvaient s'appuyer sur des contacts transnationaux établis de longue date. Ceux qui avaient déjà migré en Allemagne ont pu, par exemple, aider d'autres membres de leur famille à profiter de programmes privés ou communautaires de parrainage afin de venir en Allemagne. Ces programmes basés sur des réseaux ont tout de même un potentiel limité si l'on veut qu'ils servent de « voies complémentaires » favorables pour sortir du déplacement prolongé, la plus évidente de ces limites étant le fait qu'ils sont uniquement réservés aux Syriens, les ressortissants d'autres pays<sup>2</sup> étant ignorés.

### Mécénat privé

Fin 2010, 30 000 ressortissants syriens vivaient en Allemagne. Fin 2020, plus de 818 000 Syriens se trouvaient dans le pays. Après le déclenchement du conflit en Syrie, de nombreux Syriens qui résidaient en Allemagne ont cherché à mettre en sécurité les membres de leur famille restés en Syrie. Au départ, un nombre important de Syriens

sont arrivés en Allemagne par différentes voies légales, en tant qu'étudiants ou touristes, avec des visas de travail ou par le biais du regroupement familial, et nombre d'entre eux (mais pas tous) ont également demandé l'asile après leur arrivée<sup>3</sup>. Au fur et à mesure que les persécutions politiques et la violence du conflit s'aggravaient en Syrie, il est devenu évident que les voies légales existantes ne pouvaient être utilisées que par une petite minorité de personnes qui bénéficiaient d'une affiliation personnelle avec l'Allemagne et avaient besoin de protection. La situation humanitaire dans les pays voisins qui accueillaient les réfugiés syriens s'est également détériorée, ce qui signifie que des centaines de milliers de réfugiés syriens cherchaient des perspectives à plus long terme qui souvent n'existaient pas dans les pays de premier accueil. Le nombre de réfugiés syriens qui ont été réinstallés dans des pays tiers est resté extrêmement faible et le nombre de ceux qui ont franchi irrégulièrement les frontières extérieures de l'Union européenne n'a cessé d'augmenter. Face à cette situation, un appel a été lancé en faveur de nouveaux cadres juridiques pour permettre aux réfugiés syriens menacés de déplacement prolongé de poursuivre leur mouvement en avant.

Durant cette période critique le gouvernement allemand a mis en place un programme d'admission humanitaire grâce auquel 19 000 ressortissants syriens ont pu entrer en Allemagne par des voies sûres et légales entre 2013 et 2015. En outre, plusieurs États fédéraux allemands ont créé

leurs propres programmes grâce auxquels près de 24 000 ressortissants syriens sont arrivés en Allemagne entre 2013 et 2017<sup>4</sup>. Les HAP mis en place par le gouvernement allemand et ses États fédéraux avaient un critère de sélection distinct : ils s'appuyaient sur les réseaux que les réfugiés syriens avaient établis eux-mêmes, permettant ainsi la mobilité vers l'Allemagne sur la base de l'existence de liens avec le pays, soit par le biais de relations familiales étroites ou de la preuve de séjours antérieurs dans le pays.

Cette voie n'était toutefois pas encore ouverte à tous ceux qui avaient des relations de parenté transnationales ou une expérience antérieure de la migration. Seuls les membres de la famille proche des résidents syriens en Allemagne (parents, enfants et frères et sœurs, mais pas les oncles, tantes et cousins) pouvaient s'inscrire à ces programmes d'admission. Après l'inscription, les migrants syriens en Allemagne devaient signer une « déclaration de garantie » indiquant qu'ils s'engageaient à couvrir les frais de déplacement, fournir un logement adéquat et subvenir aux besoins de la vie courante de leurs proches (à l'exception de l'assurance maladie, qui était prise en charge par l'État). Ces déclarations de garantie libéraient l'État allemand de sa responsabilité de couvrir l'intégralité des frais. Une fois les déclarations signées et le visa (permettant un séjour temporaire de deux ans) délivré par l'ambassade d'Allemagne dans le pays de premier accueil, les réfugiés syriens pouvaient ensuite se rendre en Allemagne par avion. Si l'ensemble du processus n'a pris que quelques semaines dans certains cas, dans d'autres, les personnes concernées ont dû attendre près de deux ans en raison d'une procédure trop bureaucratique, ou par manque des documents nécessaires. Signer la déclaration de garantie représentait un défi pour ceux qui se trouvaient eux-mêmes dans une situation économique précaire et ne pouvaient pas fournir les garanties financières nécessaires. Beaucoup se sont alors tournés vers leurs réseaux locaux de solidarité, tels que les

groupes religieux ou les militants pour les réfugiés, et leur ont demandé s'ils pouvaient, dans un premier temps, prendre en charge les garanties et couvrir les frais de déplacement, de réinstallation et de subsistance de leurs proches. Certains Syriens ont réussi à faire venir plusieurs membres de leur famille, mais ils se sont ensuite sentis accablés sur le plan financier et psychologique, car les membres de leur famille dépendaient entièrement d'eux.

### **Poursuivre le déplacement par le biais de réseaux transnationaux**

Les cas d'Abdulraheem et de Suli montrent l'importance capitale des réseaux familiaux transnationaux et des réseaux locaux de solidarité et de soutien pour faciliter l'admission humanitaire et éviter les voyages irréguliers et périlleux vers l'Europe.

Abdulraheem, un Syrien d'une quarantaine d'années, travaillait comme comptable pour une entreprise privée. Il avait toujours critiqué le gouvernement syrien et avait été persécuté par les services secrets, avant même le début de la guerre. Début 2014, il a fui avec sa femme et ses deux enfants vers une ville de l'est de la Turquie. Ils vivaient de leurs propres économies, dans un petit appartement, car ils n'avaient aucun autre revenu. Le seul moyen possible de sortir de cette situation prolongée était de passer par sa sœur, qui vivait en Allemagne depuis 2005 et qui leur a proposé de la rejoindre là-bas. La sœur d'Abdulraheem a découvert l'existence du programme HAP de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Comme elle ne pouvait pas fournir les garanties financières pour tous les membres de sa famille qu'elle voulait mettre en sécurité, elle a demandé l'aide d'un groupe local de bénévoles. Finalement, elle et son mari ont signé les « déclarations de garantie » requises pour quatre personnes, tandis que quatre bénévoles d'un groupe religieux - tous Allemands - ont signé quatre autres garanties. Au total, huit personnes ont eu la chance de se rendre en Allemagne en 2015 en empruntant un itinéraire sûr. D'autres membres de la

novembre 2021

[www.fmreview.org/fr/externalisation](http://www.fmreview.org/fr/externalisation)

famille élargie n'ont pas été en mesure de bénéficier de ce programme et sont arrivés en Allemagne par des voies irrégulières (via la Turquie, la Grèce, les Balkans occidentaux et l'Autriche). Abdulraheem souligne que même si le soutien familial transcende les frontières, le fait de vivre au même endroit est en définitive « très important [...] Nous devons nous serrer les coudes ».

Suli, une Syrienne âgée d'une vingtaine d'années, a grandi à Alep, où elle a obtenu son diplôme universitaire en 2012. Peu après, elle a dû fuir avec ses parents et ses quatre frères et sœurs vers le village d'origine de sa famille, près de la frontière turque. Lorsque la guerre civile a fini par atteindre cette région, Suli et sa famille ont traversé la frontière en direction de la Turquie au cours de l'été 2013 pour s'installer temporairement dans une ville du sud-est. Pour Suli, les liens avec sa cousine Lya ont ouvert la voie vers une « solution de pays tiers » pour sa famille. La famille de Lya s'était installée en Allemagne dans les années 1990 mais se rendait fréquemment en Syrie chaque été. Avec l'aide de Lya, Suli a obtenu un visa d'études et s'est rendue en Allemagne avec un permis de séjour temporaire. Elle a vécu avec la famille de sa cousine dans une ville de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, mais était toujours séparée de ses propres parents et frères et sœurs. Cependant, comme elle venait d'avoir 18 ans et n'était donc plus mineure, les procédures habituelles de regroupement familial ne permettaient pas à sa famille de la suivre en Allemagne. Son frère de 17 ans a alors entrepris un voyage par l'entremise de passeurs via la Méditerranée orientale et la route des Balkans occidentaux, et a rejoint un oncle en Suisse. Ses parents et ses frères et sœurs plus jeunes n'ont pas voulu risquer ce dangereux périple et sont restés en Turquie. Début 2014, Suli a appris l'existence du HAP en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et a inscrit ses parents, pour finalement apprendre que les toutes les places disponibles - 5 000 à l'époque - avaient déjà été pourvues. À l'automne 2014, une nouvelle phase du programme

a été ouverte et Suli a de nouveau inscrit ses parents et ses frères et sœurs. En raison de son statut provisoire et de son manque de ressources, elle n'a pas pu signer elle-même la déclaration de garantie requise, mais après près d'un an, elle a trouvé des parrains privés issus d'une communauté religieuse locale. Quelques semaines plus tard, ses parents et ses jeunes frères et sœurs ont reçu leurs visas à l'ambassade d'Allemagne à Ankara et en septembre 2015 ils sont arrivés en Allemagne par avion.

### Des itinéraires sûrs pour quelques-uns

Entre 2013 et 2017, le nombre de places de réinstallation disponibles en Allemagne est resté faible, 3 000 personnes (dont seulement 44 % de Syriens) ont été réinstallées au cours de cette période alors même que pour des dizaines de milliers de Syriens les autres voies légales, telles que les visas d'étudiant ou de travail et le regroupement familial, n'étaient pas des options viables. Au cours de la même période, environ 44 000 ressortissants syriens ont bénéficié des différents HAP mis en place par le gouvernement allemand et ses États fédéraux. Contrairement aux voyages périlleux et irréguliers le long de la Méditerranée orientale, entrepris par près de 1,2 millions de personnes entre 2013 et 2017 dans le but d'atteindre l'Europe, les HAP allemands constituaient effectivement une solution humanitaire qui offrait une voie prometteuse pour sortir du déplacement prolongé. Toutefois, cinq réserves importantes subsistent :

Tout d'abord, les HAP n'étaient que provisoires. Après 2015, le gouvernement allemand n'a pas prolongé son programme malgré la persistance des besoins. En lieu et place, l'admission humanitaire s'est poursuivie dans des conditions différentes suite à l'accord controversé de 2016 entre l'UE et la Turquie : des procédures de réinstallation ciblant les réfugiés particulièrement vulnérables ont été mises en œuvre et, entre 2017 et 2020, 10 000 ressortissants syriens ont été transportés par avion de la Turquie



UNHCR/Chris Meizer

Un adolescent syrien est réuni avec sa famille en Allemagne après trois ans de séparation.

vers l'Allemagne. Les liens familiaux préexistants avec l'Allemagne n'étaient plus un critère de sélection et les résidents en Allemagne n'avaient plus la possibilité de désigner des proches risquant d'être déplacés de manière prolongée en Turquie afin qu'ils bénéficient de ces réinstallations. Le climat politique ayant changé, seuls six États fédéraux ont maintenu leurs HAP - et ceux-ci n'ont offert qu'un nombre limité de places aux proches des personnes déjà résidentes en Allemagne<sup>5</sup>.

Deuxièmement, les HAP<sup>6</sup> les plus récemment mis en place sont toujours restés limités aux ressortissants syriens à l'exclusion d'autres nationalités. Les réfugiés afghans, irakiens, somaliens et érythréens, qui ont également connu des déplacements prolongés, n'ont jamais été inclus dans la conception de programmes reposant sur l'existence de liens avec des réseaux familiaux. Ceci en dépit du fait que de nombreux réfugiés de ces pays entretiennent également

des relations familiales transnationales fortes avec des résidents allemands ou ont d'autres liens avérés avec le pays.

Troisièmement, les HAP qui reposent sur des liens avec un réseau comportent dans leur conception une prédisposition socioéconomique qui tend à privilégier ceux parmi les réfugiés qui ont de solides relations transnationales, ainsi que des réseaux familiaux relativement aisés disposant de moyens financiers suffisants pour fournir des garanties à leurs proches. Les Syriens moins fortunés qui n'ont pas été soutenus par des groupes de solidarité locaux n'ont pas pu faciliter le voyage en toute sécurité et légalité des membres de leur famille via le HAP ou s'ils ont réussi à le faire, ils se sont, par la suite, trouvés confrontés à la ruine économique une fois leurs proches en Allemagne, en raison du poids de leur responsabilité financière à leur égard.

Quatrièmement, en Allemagne, la durée de la « déclaration de garantie » a

fait l'objet de nombreux débats, notamment sur la question de savoir s'il incombait aux parrains privés (la plupart du temps des membres de la famille) ou à l'État de couvrir les coûts de la vie courante au cours des premières années suivant l'arrivée. Cette question a été résolue en 2016<sup>7</sup> avec l'introduction de la « loi d'intégration » allemande, mais celle-ci met également en lumière certaines des difficultés que posent les systèmes de parrainage privé. Chaque fois que les États impliquent des parrains dans l'accueil des réfugiés, et en particulier si le parrainage privé ou communautaire devient obligatoire pour l'admission, il y a un risque que les États cherchent à se soustraire à leur devoir d'apporter une protection aux personnes déplacées en externalisant la gestion des risques et en privatisant les coûts d'admission et d'intégration des réfugiés.

Cinquièmement, les HAP ont été lancés et mis en œuvre par différents organismes publics - le gouvernement fédéral allemand et 15 des 16 États fédéraux - et de ce fait, ces programmes comportaient des règles et des calendriers très différents. Cette multiplicité d'acteurs et de programmes a engendré des procédures administratives trop compliquées et, surtout, a donné lieu à une variété déroutante de droits juridiques pour les bénéficiaires (tels que l'accès aux prestations de l'État, au logement, au travail, à l'éducation et à la résidence permanente) et d'obligations pour les sponsors. Une approche standardisée, coordonnée et plus généreuse aurait été nécessaire pour déployer l'admission humanitaire à plus grande échelle en Allemagne, ce qui, à l'époque, n'était pas viable sur le plan politique<sup>8</sup>.

L'expérience des HAP allemands au cours des premières années de la guerre syrienne montre que les réseaux peuvent permettre aux réfugiés de sortir d'un déplacement prolongé. Les programmes d'admission humanitaire qui incluent des éléments de parrainage privé et/ou communautaire, et qui par conséquent, tiennent dûment compte

des réseaux familiaux et personnels des réfugiés, peuvent donc réaliser leur potentiel de « voies complémentaires » viables vers la protection. Mais il est impératif d'en remédier les lacunes.

**Benjamin Etzold**

*benjamin.etzold@bicc.de @Ben\_Etzold*

Chargé de recherche principal

**Simone Christ *simone.christ@bicc.de***

Chargée de recherche principale

Centre international de Bonn pour l'étude des conflits (BICC)

1. Pour une discussion plus approfondie du rôle des réseaux comme moyen de faciliter les mouvements des réfugiés vers des pays tiers, voir Wagner M et Katsiaficas C (2021) « Networks and mobility : A case for complementary pathways », TRAFIG Policy Brief No 3: <https://trafig.eu/output/policy-briefs/policy-brief-no-3>.

2. Cet article s'appuie sur 58 entretiens qualitatifs avec des réfugiés syriens, afghans et érythréens, un groupe de discussion avec des réfugiés réinstallés, plus 12 entretiens avec des experts, réalisés entre août 2020 et mars 2021 en Allemagne. Les résultats complets sont présentés dans Christ S et al (2021) « Findings of Displacement in and beyond Germany. Empirical findings and reflections on mobility and translocal connections of refugees living in Germany », TRAFIG Working Paper No 10: <https://trafig.eu/output/working-papers>.

3. Le nombre d'étrangers, y compris les ressortissants syriens, vivant en Allemagne est disponible auprès de DESTATIS, le bureau de la statistique allemand (code 12521) [www-genesis.destatis.de/genesis/online](http://www-genesis.destatis.de/genesis/online). Selon le « rapport annuel sur les migrations » du gouvernement, la part des visas délivrés aux ressortissants syriens pour des raisons familiales, d'études ou de travail a considérablement diminué entre 2010 et 2014, tandis que la part et le nombre absolu de visas délivrés pour des raisons humanitaires et les permis de séjour temporaires délivrés pour la durée de la procédure d'asile ont augmenté de 50 à 75 %. [bit.ly/BAMF-migration-report](http://bit.ly/BAMF-migration-report)

4. Il existe des informations contrastées sur le nombre de personnes qui sont effectivement arrivées via les HAP au cours de cette période. Les chiffres présentés ici sont basés sur les informations fournies par l'Agence fédérale allemande pour la migration et l'asile (BAMF) en 2017. [bit.ly/BAMF-HAP-2017](http://bit.ly/BAMF-HAP-2017)

5. Pour une liste à jour des États fédéraux qui, à l'heure actuelle, ont des HAP et les statistiques d'arrivée les plus récentes, voir : <https://resettlement.de/landesaufnahme/> et <https://resettlement.de/aktuelle-aufnahmen/>.

6. Au niveau fédéral, il y a eu des HAP pour les réfugiés du Vietnam dans les années 1970, pour les réfugiés de Bosnie dans les années 1990, et pour les Irakiens en 2009/10.

7. Voir : BAMF (2017/2018) « Migration, Integration, Asylum: Political Developments in Germany 2017 », Annual Policy Report by the German National Contact Point for the European Migration Network. [bit.ly/BAMF-rapport-politique-2017](http://bit.ly/BAMF-rapport-politique-2017)

8. Pour une discussion plus détaillée sur les différences entre les HAP au niveau fédéral et au niveau des États, ainsi que sur les régimes de réinstallation en Allemagne, et les variations des droits et obligations juridiques des bénéficiaires, voir : Tometten C (2018) « Resettlement, Humanitarian Admission, and Family Reunion. The Intricacies of Germany's Legal Entry Regimes for Syrian Refugees », *Refugee Survey Quarterly* 37 (2), S. 187-203. DOI : 10.1093/rsq/hdy002.



# TRAF'G

Transnational Figurations of Displacement

<https://trafig.eu/> @TRAFIG\_EU



Environ 100 000 réfugiés syriens vivent dans le gouvernorat d'Irbid dans le nord de la Jordanie. De nombreuses familles syriennes ont loué des appartements dans ce quartier et certaines d'entre elles y ont ouvert de petits commerces.

Ce dossier a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, sous le numéro de subvention 822453.

